RÉGLEMENTATION DES COÛTS

Frais d'examen	
• Frais d'examen • Délivrance du certificat professionnel et enregistrement au registre du SEFRI • Inscription au NAREG La facture pour le certificat professionnel et l'inscription au NAREG sera envoyée avec la décision relative à la réussite de l'examen. Le certificat professionnel ne sera remis qu'après le règlement complet de la facture	3'000 50 130
Frais pour les personnes qui répètent l'examen : en plus des frais d'inscription, des frais sont facturés pour chaque partie d'examen.	
1. Partie A : QCM (questions à choix multiple) 2. Partie B : Parcours pratique (OSCE) 3. Partie C : Entretien professionnel concernant l'étude de cas	400 1300 1300
Frais de traitement	
• Pré-examen pour l'admission • Évaluation « sur dossier » (La reconnaissance des diplômes étrangers doit être examinée auprès de SRK)	200 900
Frais en cas de désistement	
• pour juste motif conformément au point 4.22 du règlement d'examen • sans motif valable conformément au chiffre 4.22 du règlement d'examen : - jusqu'à la réception de la confirmation d'admission - après réception de la confirmation d'admission (jusqu'à 13 semaines avant le début de l'examen) - réception du désistement entre 13 et 8 semaines avant le début de l'examen - réception du désistement moins de 8 semaines avant le début de l'examen	500 1'000 1'500 2'000 3'000

Tous les montants sont exprimés en CHF